

**PV du CA du 9 décembre 2022
16h00 par visio-conférence**

Damien Malinas, Président de l'ESAA ;
Anne Gagniard, Vice-Présidente de l'ESAA, Conseillère municipale déléguée à l'Université ;
aux établissements d'enseignement supérieur ;
Claude Nahoum, Premier Adjoint au Maire délégué à la ville éducative, culturelle
et solidaire ;
Marc Simelière, Conseiller municipal délégué au tourisme ;
Ghislaine Persia, conseillère municipale ;
Dalia Messara, conseillère enseignement supérieur en DRAC PACA ;
Réjane Perret, personnalité qualifiée ;
Delphine Pauletto, représentante des personnels administratifs et techniques ;
Hervé Giocanti, représentant des enseignants CR,
Alain Leonesi, représentant des enseignants Création,
Paul Prevostat, représentant des étudiants ;
Colleen Buu, représentant des étudiants ;
Corinne Ramelly , conseillère au Cabinet du Maire d'Avignon ;
Marianne Robert , directeur du service Culture, Ville Avignon ;
Morgan Labar, directeur ESAA ;
Raphaëlle Mancini, administrateur ESAA ;
Cécile Cavagna, responsable pédagogique ;
Émilie Chabert , coordinatrice administrative ;

Liste des présents : 18

Nombre de pouvoirs donnés: 3

Nombre de votants : 14

Monsieur Malinas accueille l'ensemble des participants en vidéoconférence. Il souhaite que le CA soit productif notamment pour permettre aux représentants de la Ville d'aller à l'inauguration de rue Thiers prévue ce soir-là. Madame Gagniard remercie les élus et le Président de cette organisation qui a nécessité préalablement plusieurs changements horaires du CA.

PV du Conseil d'administration du 21/10/2023

Une erreur matérielle est notée sur le nombre de votants comme suite au pouvoir donné par Madame Persia à Monsieur Léonési.

Le nombre de votants sera rectifié : 13 au lieu de 12 votants sur le PV et l'ensemble des documents relevant de ce conseil d'administration.

Vote :

0 contre

0 abstention

12 pour

Monsieur Labar rappelle les éléments d'actualité de l'école et l'organisation des élections professionnelles de novembre dernier. Ont été élus notamment au CSP :

CSP – Enseignant.es :

Hamid Maghraoui

Léa Le Bricomte

CSP – Étudiant.es :

Mathieu Provost

CA – Étudiant.es :

Colleen Buu

Ces élections permettent de mettre en œuvre du dialogue social. Monsieur Malinas remercie Monsieur Labar de cette organisation.

Madame Dalia Messara rentre dans la salle à 16h10.

Monsieur Labar rappelle que le CVE s'est réuni en novembre. [Tous les comptes rendus](#) sont accessibles sur le site internet de l'école pour une transparence.

Certains mandats concernant les représentants des personnels arrivent à échéance en 2023. Il sera donc organisé de nouvelles élections au 1^{er} semestre 23 pour le CSP et pour le CA.

Monsieur Labar présente à la demande de Monsieur Malinas les projets en cours :

- Festival in
- Festival off : projet professionnalisant pour les étudiants autour de créations d'affiches
- Musée Requien (pilotage Sylvie Nayral et Jean Laube)
- Collections extra-occidentales du Musée Calvet (pilotage Salma Ghezal)
- Collection Lambert (juin DNSEP + cycle de conférences communes
- Passe-murailles#2 du 2 au 11 mars à la Chapelle Saint Michel et à l'Eglise Célestins. Monsieur Labar remercie les services de la Ville pour la mise à disposition gratuite des lieux patrimoniaux et le Musée du Petit Palais pour son engagement auprès de l'ESAA.
- Travaux sur le projet d'établissement : ces travaux sont ouverts à l'ensemble de la communauté de l'école pour recueillir tous les désirs/ remarques/ propositions pour être mise à profit dans la rédaction du futur projet d'établissement.

Monsieur Labar rappelle les échéances pour le projet d'établissement :

- 15/12 dernière réunion de la phase d'échanges ensuite rédaction.
- 6/01 réception du 1^{er} rapport provisoire par l'HCERES
- 2 semaines pour émettre des remarques définitives
- Période intense pour rédiger le PE sur la période des 5 ans : 2024-2029

Monsieur Labar évoque enfin un projet de partenariat spécifique avec l'association Maison Jean Vilar : A l'occasion de l'anniversaire des 150 ans d'Alfred Jarry en 2023, l'ESAA et l'association Jean Vilar ont souhaité initier une série d'ateliers et de manifestations visant à faire connaître et partager avec tous les publics les multiples facettes de son œuvre maîtresse, *Ubu roi*. Ce formidable texte d'Alfred Jarry, écrit à 15 ans, a révolutionné le théâtre et reste une œuvre toujours iconoclaste. La version de Jean Vilar révèle une facette peu connue du fondateur du Festival d'Avignon, pleine de fantaisie, de chansons et d'inventions. Elle est un œuvre très singulière dans son parcours.

Cette proposition s'inscrit dans la mission de l'association Jean Vilar en invitant les participants à travailler avec des artistes à partir des formidables archives du spectacle *Ubu*

créé en 1959 au TNP par Jean Vilar et qui sont conservées à la Maison Jean Vilar. Ce programme, conçu en partenariat avec l'École Supérieure d'Art d'Avignon, associe la Compagnie Deraïdenz, la plasticienne Séverine Bourgeois, le Conservatoire Grand Avignon et de nombreux partenaires éducatifs et sociaux.

Madame Messara félicite Monsieur Labar pour son élection en tant qu'administrateur de l'ANDEA pour une durée de 3 ans. Monsieur Labar rappelle [le rôle et les missions de l'ANDEA](#). C'est une interface importante vis-à-vis du ministère de la culture et celui de l'enseignement supérieur.

Délibération n°1 : règlement intérieur des étudiants

Le règlement intérieur est modifié en intégrant les modalités de passage en seconde année qui n'est pas de droit : les étudiants doivent avoir les crédits nécessaires et passer un bilan notamment pour les orientations en conservation-restauration.

Vote :

0 contre

0 abstention

13 pour

Délibération n°2 : rapport social unique

La Loi n° 2019-828 crée les articles 9 bis A et 9 bis B au sein de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 relatif au rapport social unique (RSU). Elle crée également un article 33-3 au sein de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ces articles créés un rapport social unique (RSU) qui aura vocation à rassembler en un seul document et donc se substituer aux divers rapports qu'élaborent déjà les administrations publiques tels que: le rapport sur l'état de la collectivité (aussi appelé « bilan social »), le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes institué par la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition et le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 323-2 du Code du travail. Ce rapport est établi annuellement par l'ensemble des administrations mentionnées à l'article 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Madame Mancini présente aux élus le rapport social unique 2021.

Vote :

0 contre

0 abstention

13 pour

16h33 : entrée dans la salle de Claude Nahoum.

Délibération n°3 : budget 2023

A la demande de Monsieur Malinas, Madame Mancini présente les grandes lignes du BP 2023 comme suite au DOB d'octobre 2022.

RECETTES		CA 2020 en €	CA 2021 en €	BP 2022	perspectives réalisées 2022	BP 2023
6419	Remboursements divers	0,00	1 421,55	2 000,00	3 080,72	2 000,00
7067 (enseignement sup)	redevances et droits des services périscolaires	39 895,51	39 031,11	43 920,00	42 900,00	42 900,00
7062 (EAC)	redevances des services à caractère culturel	1 990,00	34 585,00	47 000,00	34 585,00	29 393,00
7083	Locations diverses	1 000,00	1 990,00	1000,00	1 000,00	1 000,00
7388	autres taxes diverses	665,93	1 560,78	3043,00	1 137,97	0,00
7472	dotations subventions publiques	1 724 535,70	1 707 772,01	1 722 007,00	1 739 803,00	1 750 912,00
75	autres produits de gestion courante	2,21	578,17	1,00	1,80	1,00
77	Produits exceptionnels	198,00	8463,06	7235,00	445,97	0,00
TOTAL RECETTES		1 768 287,35	1 795 401,68	1 826 206,00	1 822 954,46	1 826 206,00

CHARGES	CA 2020 en € (Année COVID - peu activité)	CA 2021 en €	BP 2022 en €	perspectives réalisées 2022	BP 2023 en €
011 - Charges à caractère général	289 389,33	364 975,62	297 000,00	365 229,00	321 250,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 463 574,53	1 484 062,85	1 486 156,00	1 453 738,00	1 461 806,00
6811 - Dotations aux amort. des immos	26 358,35	26 367,00	35 000,00	64 000,00	35 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	6 822,91	99,98	0,00	1 102,86	100,00
67 - Charges exceptionnelles	8 329,49	12 007,91	8 050,00	32 078,00	8 050,00
TOTAL CHARGES	1 794 474,61	1 887 513,36	1 826 206,00	1 916 147,86	1 826 206,00

ECART RECETTES / CHARGES	-26 187,26	-92 111,68	0,00	-93 193,40	0,00
--------------------------	------------	------------	------	------------	------

Subventions à venir complémentaires				124 000,00	
002 résultat de fonctionnement reporté	397 797,17	276 458,00	210 713,32	210 713,32	
Reprise Trésor				95 151,91	

Le CA 2022 devrait être excédentaire de nouveau compte tenu de l'attention portée à l'engagement de la dépense publique et à la reprise de trésorerie et d'excédent 2021. Un travail sur les investissements devra être mené en lien avec les locaux mis à disposition à l'ESAA.

Morgan Labar indique que l'ESAA doit être un lieu « habitable » pour tous et faire que les étudiants s'approprient davantage les espaces de l'école.

Madame Gagniard et Monsieur Malinas remercient chacun leur tour les autorités de tutelle pour le soutien financier apporté à l'ESAA et le maintien des dotations pour l'année 2023.

Vote :

0 contre

0 abstention

14 pour

Délibération n°4 : demande de subvention d'investissement région PACA

Il a été transmis aux membres du conseil les projets artistiques pour lesquels l'ESAA souhaiterait déposer des demandes de subvention notamment à la Région PACA.

Monsieur Malinas félicite les équipes pour leur engagement aux projets.

Les membres du CA sont invités à donner un accord sur la demande de subvention.

Vote :

0 abstention

0 contre
14 pour

Questions diverses :

- **Présentation du [rapport d'activité de l'ESAA](#) par **Raphaëlle Mancini**.** Monsieur Malinas indique qu'il rend compte de la vitalité et de l'activité de l'ESAA.

- **Présentation du [Livret des études](#) :** Monsieur Labar remercie vivement Emilie Chabert et Cécile Cavagna pour la formalisation de ce document.

Monsieur Nahoum demande si les documents relatifs au conseil d'administration pourraient être envoyés quelques jours avant le CA car les liens wetransfer arrivent à expiration trop rapidement. Monsieur Giocanti demande si les documents ne pourraient pas être mis sur le site internet de manière sécurisée.

Madame Mancini indique que les demandes de documents peuvent être faites jusqu'au jour du CA et qu'elle renverra les fonds de dossier à la demande des administrateurs et ce , sans difficulté.

Monsieur Malinas souhaite une très belle fin d'année à tous et clôt le conseil à 16 heures 48.